

Chères Clientes, Chers Clients,

Depuis notre dernière communication en date, de nombreuses restrictions imposées par les autorités cantonales et fédérales se sont rajoutées aux enjeux sanitaires et sociaux défendus par notre organisation pour combattre la crise actuelle que traverse notre pays.

Ce mercredi 18 mars, le Conseil d'Etat de la République de Genève a ordonné la fermeture complète des chantiers sur le territoire cantonal pour au plus tard ce vendredi 20 mars à 12:00. Aucune activité ne peut plus s'y dérouler, sauf en cas d'intérêt public prépondérant, pour préserver la sécurité du chantier ou du public.

Les mesures prises par le Conseil d'Etat (via l'arrêté publié) s'appliquent jusqu'au 19 avril 2020 y compris. Elles pourront être prolongées en cas de besoin.

Inévitablement, l'ensemble de nos activités immobilières et de construction sont directement touchées par cet arrêté. Nos chaînes de production et de mise en oeuvre [sous-traitants, fournisseurs, livreurs et autres] sont également totalement bouleversées par ce contexte extraordinaire.

D'avance, nous anticipons des répercussions au niveau des échéances de chantier, que nous ne sommes plus en mesure de garantir. Nous redoublons nos efforts pour réduire les effets de ce cas de force majeure, sans pour autant compromettre les mesures de précautions nécessaires pour le bien-être, la santé et la sécurité de nos employés, de nos clients, de nos partenaires et de notre communauté.

Nous nous engageons à agir efficacement et rapidement une fois que la situation et notre environnement retrouvent un fonctionnement normal, en implémentant des plans de reprise déjà en cours de réflexion.

Nous continuerons à vous tenir informés de toutes nouvelles mesures et nous vous remercions de votre compréhension.



Xavier Canonica